

## Lieu de vie partagé : bien plus que des espaces, de véritables repères au quotidien.

Afin de permettre aux personnes âgées de rester à domicile le plus longtemps possible, l'association Groupe SOS Seniors développe des lieux de vie partagés : des espaces de vie sociale ouverts et accessibles à tous-te-s.

**90% des plus de 70 ans souhaitent rester à domicile**

Source : «Bien vieillir chez soi : c'est possible aussi ! »  
Rapport d'information N°453 (2020-2021), [senat.fr](http://senat.fr)

Ces lieux favorisent les rencontres et créent des liens sociaux pour lutter contre l'isolement, avec l'appui de proximité d'une coordinatrice et de bénévoles.

### Objectifs

**Créer des espaces d'accueil, de solidarité et d'entraide**

**Participer à des activités collectives enrichissantes**

**Trouver de l'aide et des ressources pour faciliter le quotidien**



**GroupesOS**  
Seniors Reconnu d'utilité publique

# Comment fonctionnent les animations collectives et l'accompagnement individuel ?

## Animation d'un projet collectif

Les habitant·e·s co-construisent avec l'animatrice un projet de vie collectif, comprenant :

- Des temps de convivialité et des événements festifs
- Des activités physiques, artistiques et manuelles
- Des temps d'information
- Des réunions de projet en lien avec le quartier
- Des sorties collectives

**Ces activités visent à créer du lien social et à renforcer l'esprit de communauté.**

## Accompagnement individuel sur demande

Des accompagnements individuels sont proposés par la coordinatrice ou des bénévoles, incluant :

- L'évaluation des besoins
- L'information et orientation vers des services adaptés
- L'aide à l'utilisation des outils numériques
- Le soutien pour les petites démarches administratives et demande de devis
- L'aide à la prise de rendez-vous

# Je ne suis pas résident·e d'un immeuble du lieu de vie partagé, comment puis-je participer ?

## Les abonnements de quartier

Les habitant·e·s d'une résidence non partenaire, mais proches d'un lieu de vie partagé peuvent participer aux activités et/ou bénéficier d'un accompagnement personnalisé, en souscrivant à un abonnement mensuel selon trois formules au choix.

### Lieu de vie partagé

**Formule 1**  
3 à 5 demi-journées par semaine

Être accompagné·e dans vos démarches individuelles et participer aux activités collectives.

### À domicile et Lieu de vie partagé

**Formule 2**  
1 fois par mois  
**Formule 3**  
2 fois par mois

Vous préférez bénéficier de temps dédiés à domicile avec votre coordinatrice ? Facilement joignable, elle vous accueille sur le lieu de vie partagé pour les activités et peut également vous rendre visite à domicile.

Rendez-vous sur le site internet

**[groupesos-seniors.org](http://groupesos-seniors.org)**

Rubrique « Nos solutions », puis sélectionnez « Animation d'habitat partagé ».

Ne pas jeter sur la voie publique. Janvier 2025 - Imprimé par Digit Offset. GROUPE SOS Seniors, N°SIREN 775 618 150.

-  Association Groupe SOS Seniors
-  Groupe SOS Seniors
-  Groupe SOS seniors
-  Association Groupe SOS Seniors

Groupe SOS Seniors  
06 33 48 29 46  
[contact-habitat-partage@groupe-sos.org](mailto:contact-habitat-partage@groupe-sos.org)

**Mieux- vieillir ne doit pas être un privilège**